



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

850, rue Principale
Saint-Ambroise-de-Kildare
(Québec) J0K 1C0
☎ 450 755-4782
☎ 450 755-4784
✉ info@saintambroise.ca

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné, René Charbonneau, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité :

- ✓ QUE le règlement d'emprunt **860-2025**, adopté par le conseil municipal à la séance ordinaire du 11 août 2025, décrétant la modification de l'article 3 du règlement 788-2020 et de l'article 11 du règlement 784-2020 (prolongement des avenues Sicard et 50^e Avenue), a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 20 novembre 2025.

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal, durant les heures normales d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE, CE 24^e JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE 2025.

René Charbonneau
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, René Charbonneau, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, par voie de résolution 031-02-2021, le 24^e jour du mois de novembre 2025, entre 12 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 24^e jour du mois de novembre 2025.

René Charbonneau
Directeur général et greffier-trésorier